Compte Rendu Conseil Municipal 8 avril 2022

Présents :
JL.VÉRET, G.MARCIA, L.MAULNY, JB.MAILLARD, P.CLAUSER, P.BERTEMONT, C.INNOCENT, F.COUTAND, P.ONILLON, MC.DEHLINGER, B.ROY, ML.PAIN, Absents excusés : C.MACHUREY, JC.MARIE, D.DESCHAMPS, L.LEDUC-DREAN, H.BADEK, MC.HOFFNUNG

Pouvoirs :
C.MACHUREY et JC.MARIE à P.BERTEMONT
D.DESCHAMPS et MC.HOFFNUNG à JB.MAILLARD
E.POTIER à G.MARCIA
L.LEDUC-DREAN et H.BADEK à L.MAULNY

Le quorum est atteint. En raison des conditions sanitaires actuelles, chaque membre peut avoir deux pouvoirs. Il est rappelé que dorénavant les pouvoirs devront être adressés signés manuellement avant la réunion du conseil.

1. **Désignation d'une secrétaire de séance**
   Désignation de P.CLAUSER à l'unanimité

2. **Communication du maire**
   Les vœux en présentiel ont été annulés, ils ont été mis sur le site internet de la mairie. Un nouveau message est posté, le discours du maire du 19 mars au monument aux morts est actuellement en ligne sur le site.

   Les activités liées à l'urbanisme ont beaucoup augmenté, presque doublé.
   - les permis de construire sont passés de 10 en 2015 à 16 en 2021
   - les déclarations préalables de travaux sont passées de 37 en 2015 à 58 en 2021
   - les certificats d'urbanisme sont passés de 52 en 2020 à 74 en 2021.

   Le maire tient à remercier L.AUGER, secrétaire en charge de l'urbanisme.

   Un anglais, G.O'Neil est venu faire un stage bénévole à la mairie à la fin de l'été pour approfondir son français. Il a notamment eu pour mission de réaliser pour le site internet de la mairie un complément d'information en lien avec le Chemin de Mémoire. Un QR code sur chaque panneau de ce chemin permet de se connecter à ces informations qui développent par exemple la vie des auteurs des citations figurant sur chaque panneau.

   Les travaux d'effacement des réseaux ont bien avancé et les discussions avec le SDEC ont été positives. On remplacera 21 lampadaires par 20 (et non pas 18 par 36 comme prévu initialement par le SDEC). Une loi demande de ne plus mettre de lampadaires le long des cours d'eau pour préserver la vie nocturne, il n'y aura donc pas de lampadaires sur les deux tronçons de l'avenue de la Provence (de part et d'autre de l'avenue du Général Ailleret). Les travaux vont commencer bientôt par la route d'Asnelles et se poursuivront après l'été avenue Ailleret.

Le Conseil Départemental a classé la commune comme ayant droit à l'APR+ (Aides aux Petites Communes Rurales), soit une possibilité de subvention de 75 000€ par an (au lieu des 20 000€ prévus auparavant).

La Fibre : le Conseil Départemental rencontre de grosses difficultés avec son délégataire et va être obligé d'en changer, ce qui retarde l'avancement des travaux. 95% de la commune devraient être installés d'ici juin ou d'ici la fin de l'année. Restera ensuite à la commercialiser.

Sapins dans la dune : sans qu'il y ait de vraie opposition, la réalisation pratique rencontre des « difficultés administratives ». Le sujet est encouragé par le Conservatoire National du Littoral. Une réunion complémentaire a été organisée à la demande du Conseil Départemental ; une nouvelle a été demandée par le sous-Préfet, mais elle a été annulée.

Parrainage présidentiel. Il ne fonctionne pas si mal malgré ce qu'on a entendu dire, car 64 personnes ont reçu des parrainages et 12 personnes en ont reçu plus de 500. JL.VÉRET indique avoir donné le sien à Y.JADOT ; la liste sur laquelle il a été élu est sans étiquette et il respecte le fait que tous ne soient pas toujours d'accord, mais il se préoccupe de l'avenir pour nos enfants et petits-enfants : "pourra-t-on continuer à vivre sur la terre ?". À partir d'un certain point les choses vont s'emballer d'après le GIEC, or il y a 40 ans on en savait déjà beaucoup sur les économies d'énergie nécessaires et l'on n'a pas agi en conséquence.

Essai de prairie fleurie : en raison de l'interdiction de l'utilisation des herbicides, la mairie va faire un essai et laisser des espaces non tondus, comme par exemple le terrain entre l'allée des sternes et l'avenue du 6 juin. Ceci sera aussi un refuge pour les insectes.
Mme DEHLINGER signale qu'une information devrait être mise sur le site de la mairie, ou sur les panneaux d'information pour éviter les appels des citoyens demandant pourquoi ces endroits ne sont pas tondus.

Suite à la disparition de Y.EIFFLER, la commune a acquis dans sa succession un grand barnum, un clavier (pouvant en particulier servir pour la future chorale) et une petite sono pour un total de 450€.

Le médecin a été absente pour raisons de santé, elle a repris son activité et le Maire indique qu'elle va bien.

Frais d'avocat : à la suite d'une délibération illégale de la précédente équipe municipale en date du 19 octobre 2019, des citoyennes ont porté plainte. Elles ont été déboutées par le Tribunal Administratif car, entre-temps, une nouvelle délibération légale avait été prise, mais les frais d'avocat restent à la charge de la commune, soit 3200€.
P.ONILLON demande si l'assurance SMACL ne couvre pas ces frais.
JL.VÉRET demande si la déclaration à l'assurance a été faite correctement et en temps utile. De toute façon la SMACL ne rembourse qu'un maximum de 2 000€.

3. Approbation du CR du conseil municipal du 17 décembre 2021

Les remarques ont été prises en compte dans la dernière version.
P.ONILLON souhaite qu'on précise pour le cimetière que les concessions perpétuelles anciennes restent valables.
JL.VÉRET précise que certaines tombes ne sont plus entretenues. La mairie peut les reprendre à condition que la mairie ait fait un affichage sur la tombe et qu'elle ait attendu ensuite 3 ans après l'affichage. La mairie de Ver a commencé l'affichage sur certaines tombes.

VOTE pour l'approbation du CR : 18 Pour, Abstention 1(B.ROY)

4. **Compte Administratif 2021 de la Commune**

Tous les conseillers ont reçu depuis une semaine le détail des comptes de la commune et de l'assainissement ainsi que les budgets primitifs.

Compte Administratif 2021	
Recettes Fonctionnement	
Total recettes	2 091 073,68€ (dont 1 088 872,90 de report antérieur)
Dépenses Fonctionnement	
Total dépenses	743 269,00€
Résultat Fonctionnement.....	**1 347 804,68 €**

P.ONILLON s'interroge sur la diminution des indemnités des élus par rapport au Budget Prévisionnel 2021. JL.VÉRET répond que pendant trois mois, entre la réception de la démission de D.DESCHAMPS de son poste d'adjoint et la nomination de G.MARCIA au conseil municipal de la rentrée, le poste a été vacant.

P. Onillon questionne la mention du FNGIR. Le Maire montre qu'en 2021 il n'a été mentionné ni en recettes, ni en dépenses car il a été déduit par l'Etat de son virement mensuel. En 2022, pour la clarté des comptes, il est inclus dans les recettes de l'Etat et, donc, inclus également dans les dépenses.

En l'absence de JC.MARIE, adjoint aux finances, toutes les réponses aux questions n'ont pas pu être apportées. Les conseillers sont invités à poser leurs questions à l'Adjoint aux finances et des réponses seront apportées à toutes leurs questions.

Un certain nombre de lignes sont interrogées : fournitures administratives, petit équipement, études et recherches. P.ONILLON remarque que le commentaire mentionne le repas des anciens, alors qu'il est payé par le CCAS. Le Maire s'engage à répondre à cette question. (voir en PS)

Recettes Investissement	
Total recettes	518 869,60 €
Dépenses Investissement	
Total dépenses :	803 282,00 €
Résultat Investissements.....	**- 284 412,40 €**
Résultat Global 2021	**1 063 392,28 €**

La capacité d'autofinancement est tout à fait satisfaisante, d'autant plus que les réserves sont conséquentes et qu'elles sont conservées. Le compte Administratif est conforme au Compte de Gestion du Trésorier public.

Le Maire sort de la salle et le doyen de l'assemblée soumet le compte administratif au vote :
Approuvé par 14 Pour et 4 Contre (B.ROY, P.ONILLON, ML.PAIN, MC.DEHLINGER)

5. **Affectation du résultat**

le résultat est à imputer en :

- un virement du fonctionnement à l'investissement de 284 412,40€, ce qui représente la capacité d'autofinancement de la commune
- le report à nouveau au budget 2022 de 1 063 392,28 €.

Vote à l'unanimité.

6. **Budget Primitif de la Commune 2022**

Recettes Fonctionnement		
Total recettes	2 161 102,28€	
Dépenses Fonctionnement		
Les dépenses de fonctionnement sont votées par chapitre :		
Charges à caractère général	316 050,00€	unanimité
Charges de personnel et frais assimilées	373 000,00€	unanimité
Atténuation de produits	161 624,00€	unanimité
Dépenses imprévues	80 000,00€	unanimité
Virement à la section Investissement	458 795,37€	unanimité
Amortissement installations	4 588,63€	unanimité
Autres charges de gestion courante	312 007,00€	unanimité
Charges financières	5 000,00€	unanimité
Charges exceptionnelles	39 000,00€	unanimité
Dotation aux amortissement	12 212,45€	unanimité
Total fonctionnement dépenses	1 762 277,45 €	
Recettes Investissement		
Total recettes	1 949 982,40 €	
Dépenses Investissement		
Total dépenses	1 949 982,40 €	

Les principaux projets d'investissement sont : achat du terrain de STM, plantation d'arbres, extension mairie, cale du Paisty-Vert, travaux de voirie, cheminement piétons avenue Ailleret, aménagements de sécurité obligatoires salle de la Plage, tracteur tondeuse, bâche des tennis... Les dépenses pourront être ajustées si besoin en fonction des subventions obtenues.

JL.VÉRET explique que les charges exceptionnelles prévues correspondent au chaulage des boues des eaux usées avant épandage, qui sera dorénavant à la charge de la commune

P.ONILLON pense que la réfection du cimetière coûtera plus cher que ce qui est prévu.
JL.VÉRET indique que la réfection de la cale coûtera vraisemblablement moins cher que prévu si les palplanches sont conservées. Quant au cimetière, le projet est à l'étude et, lorsqu'il sera avancé, il viendra nécessairement au débat du Conseil municipal.

VOTE sur l'ensemble du budget prévisionnel : Vote Pour : 15 Contre : 1 (P.ONILLON) Abstention : 3 (B.ROY, ML.PAIN, MC.DEHLINGER)

Conclusion de JL.VÉRET : c'est un budget ambitieux mais réaliste.

7. Comptes Administratif 2021 de l'Assainissement

Fonctionnement	
Total recettes	968 598,64 €
Total dépenses	29 434,57€
Résultat Fonctionnement 2021	939 164,07€
Investissement	
Total recettes	26 209,57€
Total dépenses	68 436,73€
Résultat Investissement au 31/12/2021	- 42 227,16€
**Résultat Global Assainissement ..... **	**896 936,91 €**

Le compte Administratif est conforme au Compte de Gestion du Trésorier Public. Le Maire sort de la salle et le doyen de l'assemblée soumet le compte administratif
VOTE : Unanimité Pour.

8. Affectation du Résultat de l'Assainissement

Le résultat doit être imputé comme suit :
- Virement du fonctionnement à la section d'investissement : 42 227,16 €
- Résultat : 896 936,91€

(dont travaux non encore payés, Reste à Réaliser : 328 406,80€)

VOTE à l'unanimité

9. Budget Primitif 2022 de l'Assainissement

Recettes Fonctionnement	896 780,11€
Dépenses Fonctionnement	896 780,11€
Recettes Investissement	966 273,96€
Dépenses Investissement	966 273,96€

Vote à l'unanimité

10. Taux d'imposition

Les taux d'imposition ne seront pas modifiés.
- taxe foncière bâti Taux communal maintenu à 6,68%, qui s'ajoute au taux départemental pour un total de 28,78 %
- taxe foncière non-bâti15,91%
- pour mémoire, pour la taxe d'habitation, le taux est fixe à 5,94%

VOTE à l'unanimité

L'État globalise les taux communaux avec ceux du Département ce qui rend la lecture des chiffres difficile. Les bases ont augmenté de 3,5% (de 1 921 000€ à 1 989 000€) et l'État crée une nouvelle contribution pour coefficient correcteur de 280 527 € pour Ver, qui s'ajoute au FNGIR de 161 624 € et qui viennent en déduction de l'attribution de l'État.
A partir de cette année, il y aura une taxe supplémentaire : taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). C'est la loi et cela ne dépend pas de la commune.

11. Subventions aux associations

Amicale des Anciens combattants	200€ Unanimité
Association des parents d'élèves et amis (APEA)	500€ Unanimité
Association des Propriétaires et Amis de Ver sur Mer (APAV)	1500€ POUR : 14. CONTRE : 2 (B.ROY, P.ONILLON), ABSTENTION : 2 (ML PAIN, MC.DEHLINGER) NPPV JB.MAILLARD
Cercle Nautique de Ver sur Mer	2000€ + 1000 € pour les 60ans de l'école de voile. Unanimité
Club Informatique Ver sur Mer	300€ Unanimité des votants NPPV: G.MARCIA, MC DEHLINGER, JB MAILLARD
Croix-Rouge Française - unité locale du Bessin au Virois	300 € Unanimité
Irkouma	400€ Unanimité
Majorettes Les Angel's	300€ Unanimité
MusicaLaMer	pas de demande de subvention car STM fait des travaux d'isolation à l'école et refuse le mise à disposition de salles
Nouveau Groupe Sportif de Ver sur Mer (NGSV)	600€ POUR : 17 ABSTENTION : 1 (H.BADEK), CONTRE : 1 (L.MAULNY)
Secours Catholique	300€ Unanimité
Siel Bleu	300€ Unanimité
Société de chasse de Ver sur Mer	100€ POUR : 18 CONTRE : 1 (P.ONILLON)
Tennis Club de Ver sur Mer	1000 € POUR : 18 ABSTENTION : 1 (G.MARCIA)
Un Pas Ver la danse	300 € POUR : 17 ABSTENTION : 2 (G.MARCIA, B.ROY)
Association de la Provence	3 500 € POUR : 17 ABSTENTION : 2 (B.ROY,)
Ver à Pied	400 € Unanimité des votants NPPV: L.MAULNY, JC.MARIE
Ver l'Avenir	600 € POUR : 18 ABSTENTION : 1 (B.ROY)
Ver les planches	600 € Unanimité des votants NPPV : MC.DEHLINGER
Protection Nature et Patrimoine de Ver sur Mer (PNPV)	150 € Unanimité des votants PNPV : L.MAULNY
Ver le Bien-être	En attente de leur demande de subvention (à voir en juillet) Unanimité
Collège Quintefeuille	100€ Unanimité
OCS (office courseullais des sports)	0€ Ne sont pas venus rencontrer la municipalité, pas de tarifs préférentiels pour les vérois.

Les ASA et l'association de la Provence devraient logiquement relever maintenant de la GEMAPI, puisque Ter'Bessin a compétence depuis le début 2022. Mais Ter'Bessin ne s'engage actuellement que sur la digue. Nous ne pouvons pas laisser la situation se dégrader et le Maire propose d'attribuer une subvention à :

- ASA des marais de Ver sur Mer et Meuvaine : 900 € Unanimité des votants, NPPV : B.ROY
- Association de la Provence : 3 500€ Pour 17, Abstention : 2

La subvention habituelle à l'ASA de Défense contre la Mer est suspendue avec l'accord de l'ASA et sera intégrée au paiement des travaux de sécurisation de la cale du Paisty Vert

12. Réfection de la bâche du Tennis

Elle est en très mauvais état. La remise en état coûterait très cher et n'est pas recommandée par le fabricant vu l'usure. Le devis de réfection s'élève à 140 000€.
Une réunion a eu lieu avec la Région, le Département, le Club de Tennis. La Commune est maître d'ouvrage car le tennis lui appartient. Des subventions peuvent être obtenues et pourraient se monter à : Région, 20% (28 000€), Département 22% (32 000€), Fédération du Tennis 37% (52 000€). Il resterait 20% à la charge de la commune, soit 28 000€.
P.CLAUSER demande s'il serait envisageable d'utiliser le cours pour des activités additionnelles, autres que le tennis.
JL.VÉRET répond que 2 tables de ping-pong sont déjà présentes et qu'on étudie la demande des Angels qui voudraient y faire leurs répétitions de majorettes en raison de la hauteur de plafond.

VOTE sur un budget maximum de 140 000€ et autorisation du maire à faire des demandes de subvention. Pour : 18. 1 abstention (G.MARCIA)

13. Aide à l'Ukraine

Plusieurs initiatives ont déjà eu lieu en lien avec la Préfecture, des personnes à Ver ont offert une possibilité d'hospitalité.
Les besoins sont essentiellement en matériel de soin et en argent. On peut faire des dons à la Croix-Rouge, à des associations.
Les 3 intercommunalités du Bessin se sont mises en commun pour gérer les dons.
Après débat, le principe de 1 € par habitant est adopté, soit environ 1800 €
VOTE pour un don de 1800€. Pour : 18. 1 contre (B.ROY).

14. Projet Classe de Mer

Ce projet est fortement soutenu par les parents d'élève de l'APEA.
Il a été conçu en concertation entre, Mr RONCO président de l'école de voile de Ver, Mr GARNAVAULT Président du Centre de Char à Voile d'Asnelles, la Directrice d'école Mme MAURIZOT et le Maire.

La classe de mer sera réalisée sur le temps scolaire. Les activités nautiques seront encadrées par des personnes diplômées. Les enfants n'auront pas besoin de savoir nager mais devront présenter un « certificat de non-panique » s'il sont dans l'eau. Justement, l'école peut recommencer l'activité piscine. Le financement est pris en charge par la commune, l'APEA, la coopérative scolaire.
Le stage consiste cette année en 4 journées (les 1,4,5, et 7 juillet 2022), pour les élèves de CM2 de l'école de Ver. Il y aura initiation à la voile, au char à voile, une découverte de la faune et la flore de la plage et des marais, pour lesquels nous solliciterons le conservatoire du littoral et le CPIE.

Le coût est estimé à environ 1500€, peut-être un peu plus. les enfants mangent à la cantine ou auront un pique-nique. Ils rentrent chez eux le soir. Les écoles de voile et de char à voile ont proposé des tarifs préférentiels pour ce stage.
VOTE pour le projet : Unanimité.

15. Organisation de la Vélomaritime sur le boulevard de la Plage

La vélomaritime devrait être ouverte en juin 2023.

Cette année en raison des travaux qui pourront encore durer un an, les conditions de circulation actuelles sont reconduites : sens vers Asnelles par le boulevard de la plage, sens vers Courseulles par la rue de la Rivière, avec les arrêts de bus provisoires lorsque l'avenue Ailleret est interdite à la circulation.

Importante discussion sur le sujet, comme lors de la réunion publique. La sécurité, la largeur de la voie, le projet du département sont vivement débattus.

JL.MAULNY propose un groupe de travail. JL.VÉRET répond que, après la réunion publique, la responsabilité revient à l'équipe municipale et que les discussions ont lieu dans les commissions. Il est favorable à la concertation dans l'intérêt général et pas seulement dans l'affrontement des intérêts particuliers.

P.ONILLON voudrait un vote sur un projet global et complet. JL.VÉRET propose d'organiser une réunion avec le Conseil Départemental. Les décisions à prendre reviendront nécessairement ensuite au Conseil Municipal.

Dans l'immédiat, la municipalité propose que l'on mette le boulevard de la plage en zone 30km/h, et que l'on installe deux stops sur le bd de la plage aux croisements des rues où ils existaient auparavant.
G.MARCIA propose d'élargir la zone 30 à toute la partie située entre l'avenue Ailleret et le boulevard de la Plage et entre la rue de la Provence et la rue Harper.
VOTE pour la zone 30km/h élargie et 2 stops sur le boulevard de la Plage : Unanimité

16. **Aménagement Place Churchill**

Une zone piétonne avec des poteaux et des jardinières va être installée devant l'aire de jeux.

Camping-cars : on a fait un essai sur un an, qui semble générer beaucoup de mécontentement. Que fait-on ?
P.ONILLON : le camping de Graye Sur Mer va s'ouvrir aux camping-cars.
JB.MAILLARD signale que ces places bien placées et gratuites attirent beaucoup de camping-cars. Elles sont signalées sur les sites spécialisés. Il propose de demander au National Mémorial Trust s'il serait d'accord pour accueillir des camping-cars, soit uniquement sur le parking réservé à la commune, soit sur leur terrain, ce qui pourrait être une source de revenus.

P.ONILLON demande qu'on vérifie si la convention passée avec le NMT pour le parking communal autorise les camping-cars, ce qui éviterait une re-négociation de la convention.

VOTE pour la suppression des 4 places de parking Camping-car sur la place Churchill, à effet immédiat. Pour : 15, Abstention 4 (JL.VÉRET, C.MACHUREY, P.BERTEMONT, JC.MARIE)

17. **Restructuration Avenue Ailleret**

Il est prévu un cheminement piéton, des places de parking en fonction des besoins, un plateau en face de la rue Matussière, une chicane entre les deux plateaux pour ralentir la circulation et augmenter la sécurité, notamment celle des enfants de l'UNCMT. On garde les fossés ouverts (plus facile à entretenir). Chaque conseiller a reçu les plans prévisionnels.

Un devis estimatif de 432 000€ (plus 10 000€ pour un enrobage drainant).

VOTE pour une enveloppe de principe de 442 000 € et mandat au maire pour demander des subventions et signer tous les documents nécessaires au projet
VOTE : Unanimité

18. **Calendrier des animations**

9-10 juillet : Villa des Arts

12-13 août : 60 ans du club de voile

14 août : fête de Ver et de la Mer avec voitures anciennes, initiation à la plongée en piscine éphémère, apéro-concert, concert déambulatoire l'après-midi, feu d'artifice. Participation du club de voile au dépôt de gerbe en mer, ...

19. **SPANC, élimination des eaux épurées**

Voie du Débarquement, les maisons non connectées au réseau d'épuration des eaux usées ont une fosse septique (ou nouveau système équivalent) et doivent épandre leurs eaux usées dans leur terrain, et non dans le fossé le long de la route, où l'eau ne circule pas.

Le Maire a réglé la question avec STM.

20. **Gratuité location salle municipale pour un candidat aux élections**

VOTE pour une location gratuite de la salle de la Plage, une fois par élection, pour chaque candidat, en fonction des possibilités.

Pour : 15, Abstention 4 (C.INNOCENT, H.BADEK, L.LEDU-DREAN, L.MAULNY)

21. **Convention Accompagnement SDEC du diagnostic énergétique**

La convention niveau 1 consiste à un accompagnement pour faire l'inventaire des consommations depuis 3 ans. Le recensement en cours est assuré par G.MARCIA.

VOTE pour passer la convention, avec cotisation annuelle : Unanimité

22. **Convention Brigade Verte**

Elle intervient notamment pour détruire les nids de frelons, pour 55€, les ragondins, la récupération des animaux errants, la récupération des déchets. Cotisation de 0,60€ par habitant, soit 1008€, plus 360€ par hectare (902 hectares), soit 1368€ par an.

VOTE à l'unanimité

23. **Rétrocession Impasse des Roquettes**

L'impasse a été remise en état par les habitants. Une convention a été signée par les habitants avec la clause de ne pas demander de travaux supplémentaires après la rétrocession à la commune (éclairage public par exemple).

MC.DEHLINGER attire l'attention sur le fait que si un propriétaire vend, le nouveau propriétaire pourrait ne pas être tenu par cette convention. JL.VÉRET vérifiera avec le notaire.

VOTE pour rétrocession des parcelles AV12, AV93, AV 108 à la commune pour 1€ symbolique : Unanimité

D'autres rues dans la commune sont encore privées : impasse des Stins, impasse Marefontaine et rue T.Dumangin.

24. **Demande d'adhésion de Bayeux Intercom au SDEC**

Bayeux Intercom a demandé son adhésion au SDEC Cette demande doit être agréée par tous les membres du SDEC.

VOTE pour autoriser Bayeux Intercom à adhérer au SDEC : Unanimité

25. **Questions Diverses**

P.ONILLON a interrogé le maire sur la date de ce conseil municipal qui n'a pas eu lieu au cours du 1^{ier} trimestre.

JL.VÉRET indique que cette année le budget devait être voté avant le 15 avril et non le 31 mars, il a donc décalé le conseil d'une semaine pour avoir plus de temps pour finaliser le budget, ce qui demande un gros travail.

Plusieurs conseillers demandent pour faire plus de conseils municipaux dans l'année, ce qui permettrait d'alléger l'ordre du jour et de finir plus tôt. JL.VÉRET rappelle qu'il s'est engagé à réunir les commissions avant chaque conseil municipal, à diffuser le compte-rendu de ces commissions avant le Conseil Municipal, ceci prend plusieurs semaines. La règle est de réunir le Conseil Municipal une fois par trimestre.

P.ONILLON signale une erreur dans le bulletin municipal : l'emprunt dans le budget d'assainissement devra être remboursé, même s'il est à taux zéro. C'est effectivement une "coquille" dans le bulletin municipal.

JL.VÉRET répond à une remarque de P.ONILLON lors de la réunion publique : la nécessité d'envisager l'agrandissement du cimetière au delà d'un certain taux de remplissage. Il reste encore de la place pour 5 fois le nombre de morts de l'année.

Pascale Clauser

Jean-Luc Véret

Post Scriptum

Il n'y a pas d'erreur sur les chiffres dans le Compte Administratif que nous avons remis aux Conseillers Municipaux.

En revanche il y a 3 commentaires qui ne correspondent pas à la ligne indiquée du fait du changement de comptable en cours d'année.

A la ligne 6232, il ne s'agit pas du repas des aînés, qui a été financé par le CCAS. Il s'agit des illuminations de Noël, dont le montant était de 16.496 € et que nous avons renégocié pour le même service à 14.378 €. Il y a aussi le feu d'artifice (pour 3.000 €), la fête de Ver et de la Mer (pour 1.950 €), les chocolats de Noël (pour 481 €), l'inauguration de la Maison Médicale (pour 144 €), etc...

A la ligne 73111, le FNGIR n'est pas inclus (contrairement à ce qui est indiqué) parce qu'il est déduit par l'État de son versement mensuel. Mais, pour la transparence des comptes, en 2022, il est inclus dans les recettes fiscales et indiqué en dépenses.

Pour répondre précisément à la question sur la ligne 60632 petit équipement, en l'absence du maire adjoint aux finances, les dépenses portent sur les panneaux de signalisation (pour 12.909 €), le radar pédagogique (4302€), le container devant la salle St-Ex (4.224 €), les miroirs installés aux carrefours (1.618 €), etc...

A la ligne 6064, Fournitures administratives, ont été achetées une relieuse correspondant aux besoins, une plastifieuse, des armoires et meubles à tiroirs, et le matériel de fonctionnement habituel...

La ligne 617 Études et Recherches ne correspond pas au diagnostic énergétique, non encore effectué, mais à l'étude de l'architecte Gazel sur l'agrandissement de l'accueil de la mairie

Jean-Luc Véret, Maire